CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 29 JUIN 2022

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis 06/2022 concernant une demande de budget complémentaire de CHF 79'000.00 TTC destiné à financer la création d'un poste de Directeur / Directrice de l'AISGE.

Membres de la commission ad hoc: Mesdames M. Bédat, J. Burbidge, C. Deluz, F. Malherbe

Vendrell et D. Marcozzi

Rapporteur: Florence Malherbe Vendrell

Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 14 juin en présence de M. Scott Adams président du CODIR, M Philippe Depierre membre du CODIR et M. Cédric Marzer membre du CODIR en charge de l'Accueil de jour.

Nous les remercions pour leurs explications détaillées ainsi que leurs réponses à nos questions. La commission ad hoc était au complet.

Pour rappel, une consultante en ressources humaines avait été mandatée afin de faire une évaluation de l'organisation en place et de faire des propositions d'amélioration.

La situation actuelle est un travail parallèle de deux organisations qui font face aux urgences en profitant insuffisamment de synergies potentielles. L'AISGE remplit sa mission, toutefois elle travaille à court terme, essentiellement en mode réactif. L'association, composée de plus de 100 collaborateurs, doit pouvoir faire face au défi démographique engendrant plus d'enfants, de classes et de places en garderie ou en UAPE.

Au vu de la taille de l'AISGE et de la complexité croissante du travail des un.e.s et des autres, il apparaît nécessaire de renforcer le support des Directions pédagogiques préscolaire, parascolaire et du Centre de jeunes en centralisant l'administration, les finances et la gestion des bâtiments en créant un poste de Directeur / Directrice de l'AISGE.

Les avantages d'un tel poste sont de créer des synergies transverses, d'être force de proposition quant à la définition de la stratégie et d'assurer la direction, la gestion et le développement de l'association en assumant le fonctionnement dans son intégralité. En assumant la bonne marche opérationnelle des différentes structures en lien avec les directives des diverses instances et leurs dispositions, ceci permettra également de soulager le CODIR actuellement très impliqué dans des tâches opérationnelles, au détriment de la partie stratégique.

Au vu des enjeux de ce rôle, la commission ad hoc souhaiterait également que tout soit mis en œuvre afin d'assurer un recrutement professionnel, incluant les bonnes pratiques en la matière, prenant spécifiquement en considération que la valeur prédictive d'entretiens de sélection seuls est fort limitée.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis 06/2022 concernant une demande de budget complémentaire de CHF 79'000.00 TTC destiné à financer la création d'un poste de Directeur / Directrice de l'AISGE.

Givrins, le 17 juin 2022

Myriam Bédat

Jacqueline Burbidge

Catherine Deluz

I Melhibe Verdrell

Florence Malherbe Vendrell

Diane Marcozzi